

# Technicien micro-informatique

Système d'information, technologies des réseaux, Informatique...

**12 mois dont 600 heures en centre de formation**

## Le métier

L'accroissement du parc matériel et des applications informatiques ne cessent de s'accroître dans les entreprises.

Dans ce contexte, il est un interlocuteur indispensable dans l'entreprise : le Technicien Micro-Informatique.

Son rôle principal est d'assurer l'interface entre le personnel du Service Informatique et les utilisateurs de l'entreprise.

Il aide les utilisateurs dans la résolution de problèmes matériels et/ou logiciels et assiste le Service Informatique dans les tâches courantes d'exploitation, de gestion du parc et de licences. Il assure également le diagnostic et le dépannage.

Le Technicien en micro-informatique doit être capable de :

- installer, désinstaller et mettre en service un matériel ou un logiciel
- adapter le poste de travail au besoin de l'utilisateur (besoins

matériel et logiciel)

- connecter et/ou déconnecter les éléments d'un réseau
- diagnostiquer une panne et en assurer le dépannage
- assister et former les utilisateurs
- déceler et supprimer les virus
- tenir à jour l'inventaire du parc matériel et logiciel
- favoriser l'information de son responsable hiérarchique



## Public

• Jeunes de moins de 26 ans ayant un niveau équivalent à un Bac

• Salariés d'entreprise ou demandeur d'emploi longue durée avec expérience professionnelle dans le domaine concerné

## Alternance

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas et de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

## Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation. Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

## Validation

Pour les salariés d'une entreprise relevant de la branche de la métallurgie ou du travail temporaire la formation est validée par un certificat de qualification paritaire de la métallurgie (CQPM). La participation à la formation et la validation des compétences peut également donner lieu à un posi-

tionnement dans la convention collective dans les entreprises qui ne font pas partie de la branche métallurgique. Modalités de délivrance du certificat :  
- réussite aux épreuves  
- notation en entreprise

## Savoir faire

- Informatique (gestion de parc matériel et logiciel, sauvegarde, maintenance, assistance utilisateurs, veille technologique)
- Matériel (connaissance du PC et de son fonctionnement, connaissance des périphériques et de leur utilisation, connaissance et utilisation des périphériques de masse)
- Système d'exploitation (windows, unix, linux)
- Logiciel (bureautique, anti-virus, sauvegarde, Internet, utilitaires)
- Réseau (base des réseaux, application des réseaux:

messagerie, Intranet)

- enseignements généraux (qualité, sécurité, connaissance de l'entreprise, communication...)

## Le contrat de qualification

L'objectif du contrat de qualification est d'assurer à un jeune (16 à 26 ans) une qualification professionnelle. Le jeune, considéré comme un salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée, bénéficie d'un salaire minimum (30 à 75% du SMIC en fonction de son âge et de son ancienneté).

Les plus de 26 ans peuvent également bénéficier de ce contrat pour une reconversion professionnelle ou pour un retour à l'emploi. Leur rémunération sera équivalente au SMIC.